

Ce fichier a été téléchargé le Saturday 24 February 2024 sur [Criminocorpus](#), Musée d'histoire de la justice, des crimes et des peines.

June 25, 2014 **Z**

- [Citer cette page](#)

Pour citer cette page

Legislation, *Musée Criminocorpus* published on June 25, 2014, consulted on Feb. 24, 2024.

Permalink : <https://criminocorpus.org/en/ref/25/17556/>

Code civil

Section I — Des conditions requises et du jugement

Extrait

Article 361

Version du July 11, 1966

Texte source : Loi n° 66-500 du 11 juillet 1966 portant réforme de l'adoption.

Les dispositions des articles 343 à 344, 345-1 à 350, 353, 353-1, 355 et 357, dernier alinéa, sont applicables à l'adoption simple.

Version du Dec. 22, 1976

Texte source : Loi n° 76-1179 du 22 décembre 1976 modifiant certaines dispositions relatives à l'adoption.

Les dispositions des articles 343 à 344, 346 à 350, 353, 353-1, 355 et 357, dernier alinéa, sont applicables à l'adoption simple.

Version du Feb. 6, 2001

Texte source : Loi n° 2001-111 du 6 février 2001 relative à l'adoption internationale.

Les dispositions des articles 343 à 344, 346 à 350, 353, 353-1, 353-2, 355 et 357, dernier alinéa, sont applicables à l'adoption simple.

Version du March 4, 2002

Texte source : Loi n° 2002-304 du 4 mars 2002 relative au nom de famille.

Les dispositions des articles 343 à 344, 346 à 350, 353, 353-1, 353-2, 355 et des deux derniers alinéas de l'article 357, sont applicables à l'adoption simple.